FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

21 MARS 2019

N° d'épreuve FFM — 512
Moto-Club — MOTO CLUB LES MEILLERETS 85
N° d'affiliation — C3369
Date — 14 JUILLET 2019
Lieu — 85170 BEAUFOU
Organisateur technique - LEPINET Erika
E-mail — lepinet.guillaume@hotmail.fr
Téléphone — 06.32.70.42.72

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	GUEDON Marc	Licence : 029982
Président du Jury ou Arbitre*	PAVY Marc	Licence : 266083
Membre du Jury	MORIN Jean François	Licence : 046535
Membre du Jury	LARDEUX PASCAL	Licence : 014489
Commissaire technique responsable	MERIAS Line	Licence : 299876
Responsable du chronométrage	ZILLI Aurélia	Licence : 085891

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Championnat Vendée open	15 ans	/	250 à 450 4T	32€ (62€ entre14 jours et 4 jours avant)
Championnat Vendée critérium	15 ans	/	250 à 450 4T	24€ (54€ entre 14 jours et 4 jours avant)
Championnat Vendée 125 2T	13 ans	/	125 2T	24€ (54€ entre 14 jours et 4 jours avant)
Championnat Vendée vétérans	38 ans	/	125 2T à ~~500~~ 450	24€ (54€ entre 14 jours et 4 jours avant)
MX national hors championnat	13 ans	/	125 2T à 450 4T	32€ (47€ entre 17 jours et 4 jours avant)

Engagement :
Site Internet ---- Engage sport
Contact --------- Ligue pays de la loire
Téléphone ------- 02.40.56.13.96 E-mail--- liguepaysdeloire@ffmmoto.com

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : 8€
Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☒ **NON** ☐ **OUI** (*70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... **Docteur DIDIER Stéphanie**

Nombre de secouristes **12**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche ..... **La Roche sur Yon**

Temps de trajet (en min) ..... **20 min**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **La Bizière-Choquet**

Adresse **85170**

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	54
En manche :	45

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	...
En manche :	...

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1791 m**

Largeur minimum de la piste ..... **6 m**

Largeur de la grille ..... **45 m**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **80 m**

Nombre d'OCP* **26**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **<u>Rappel</u> : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 04/03/2019	Date :	Date :
MOTO CLUB MEILLERETS		Numéro :

assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

MOTO CLUB LES MEILLERETS
Place des Tilleuls
85170 BEAUFOU

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921XA000080S-RCO626** auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Motocross de Beaufou»** se déroulant **du 14/07/2019 à 7h00 au 14/07/2019 à 20h30.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.
Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 18/03/2019

Signature du courtier

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 33 Fax 09 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 APE : 6622 Z - orias 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

Signature de la compagnie d'assurance

Date:
2019.03.19
08:36:35 Z

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	512
Moto-Club	MOTO CLUB LES MEILLERETS 85
N° d'affiliation	C3369
Date	14 JUILLET 2019
Lieu	BEAUFOU (85)
Organisateur technique -	LEPINET Erika
E-mail	lepinet.guillaume@hotmail.fr
Téléphone	06.32.70.42.72

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date ——— 14 JUILLET 2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
8h00	8h15	Essais Libres + Chronos	Vendée Open Gr A	5mn+10mn
8h20	8h35	Essais Libres + Chronos	Vendée Open Gr B	5mn+10mn
8h40	8h55	Essais Libres + Chronos	National hors championnat	5mn+10mn
9h00	9h15	Essais Libres + Chronos	Vendée critérium Gr A	5mn+10mn
9h20	9h35	Essais Libres + Chronos	Vendée critérium Gr B	5mn+10mn
9h40	9h55	Essais Libres + Chronos	Vendée 125cc 2T Gr A	5mn+10mn
10h00	10h15	Essais Libres + Chronos	Vendée 125cc 2T Gr B	5mn+10mn
10h20	10h35	Essais Libres + Chronos	Vendée Vétérans	5mn+10mn
		Entracte		
11h00	11h15	Manche 1	National hors championnat	12mn+1T
11h20	11h35	Consolante manche 1	Vendée critérium NQ	12mn+1T
11h40	12h00	Manche 1	Vendée Critérium	15mn+1T
		Repas		
13h30	13h45	Manche 2	National hors championnat	12mn+1T
13h50	14h10	Manche 1	Vendée open	15mn+1T
14h15	14h35	Consolant manche 1	open/125cc/Crité.NQ	12mn+1T
14h40	15h00	Manche 1	Vendée 125 cc 2T	15mn+1T
15h05	15h20	Manche 1	Vendée Vétérans	15mn+1T
		Entracte		
15h40	15h55	Manche 2	Vendée Critérium	15mn+1T
16h00	16h20	Manche 2	Vendée Open	15mn+1T
16h25	16h45	Consolante manche 2	Vendée critérium NQ	12mn+1T
16h50	17h10	Manche 2	Vendée 125cc 2T	15mn+1T
17h15	17h35	Manche 3	National hors championnat	12mn+1T
		Entracte		
17h55	18h10	Consolante manche 2	open/125cc/crité.NQ	12mn+1T

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date ——— 14 Juillet 2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
18h15	18h35	**Manche 2**	Vendée Vétérans	12mn+1T
18h40	19h00	**Manche 3**	Vendée Open	15mn+1T
19h15		**Remise des Prix**		

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

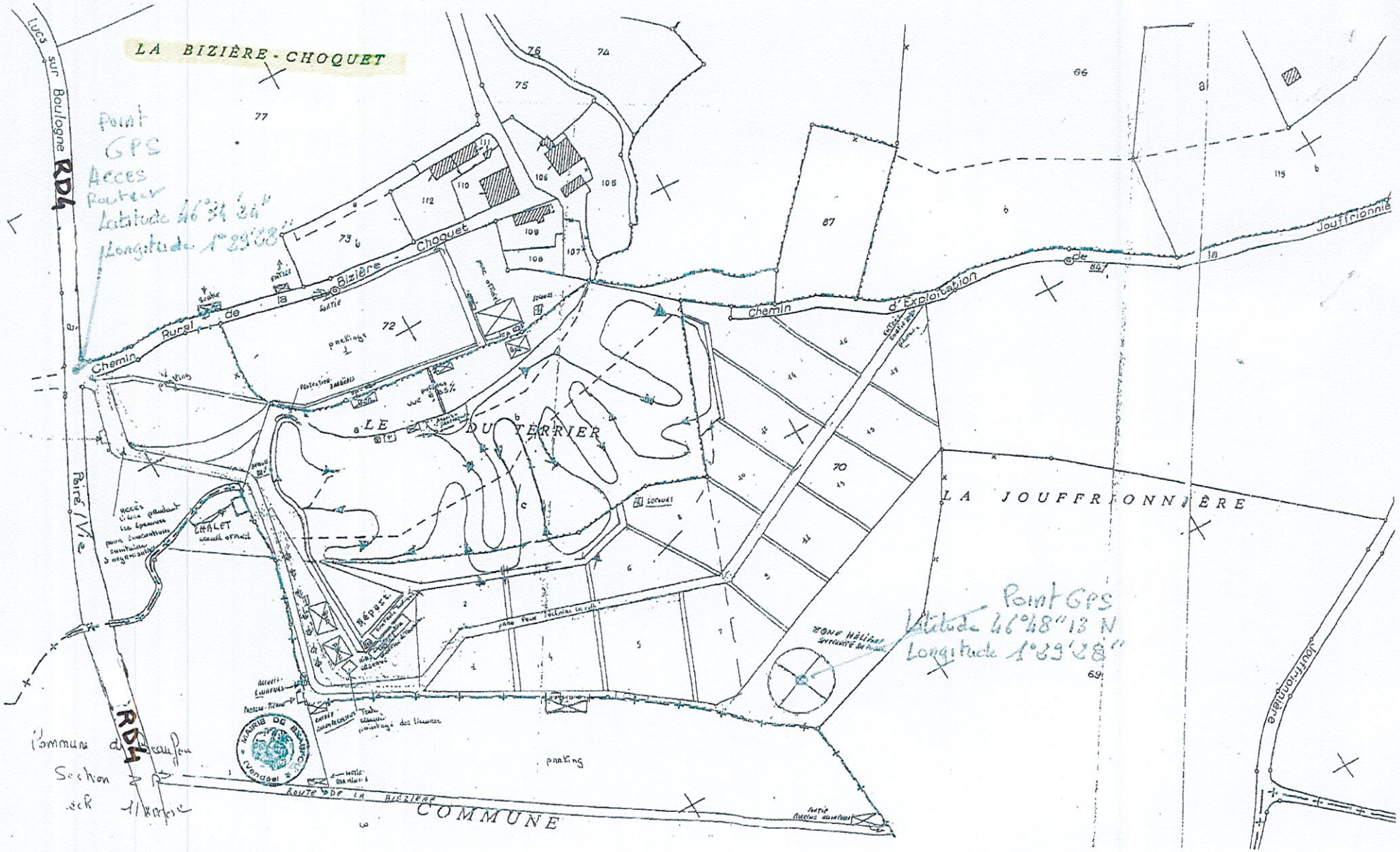

PLAN et Situation du
TERRAIN Motocrosse 85170 BEAUFOU

Commune de BEAUFOU

TERRAIN de MOTO - CROSS

SECTION ZP n°88 et 124

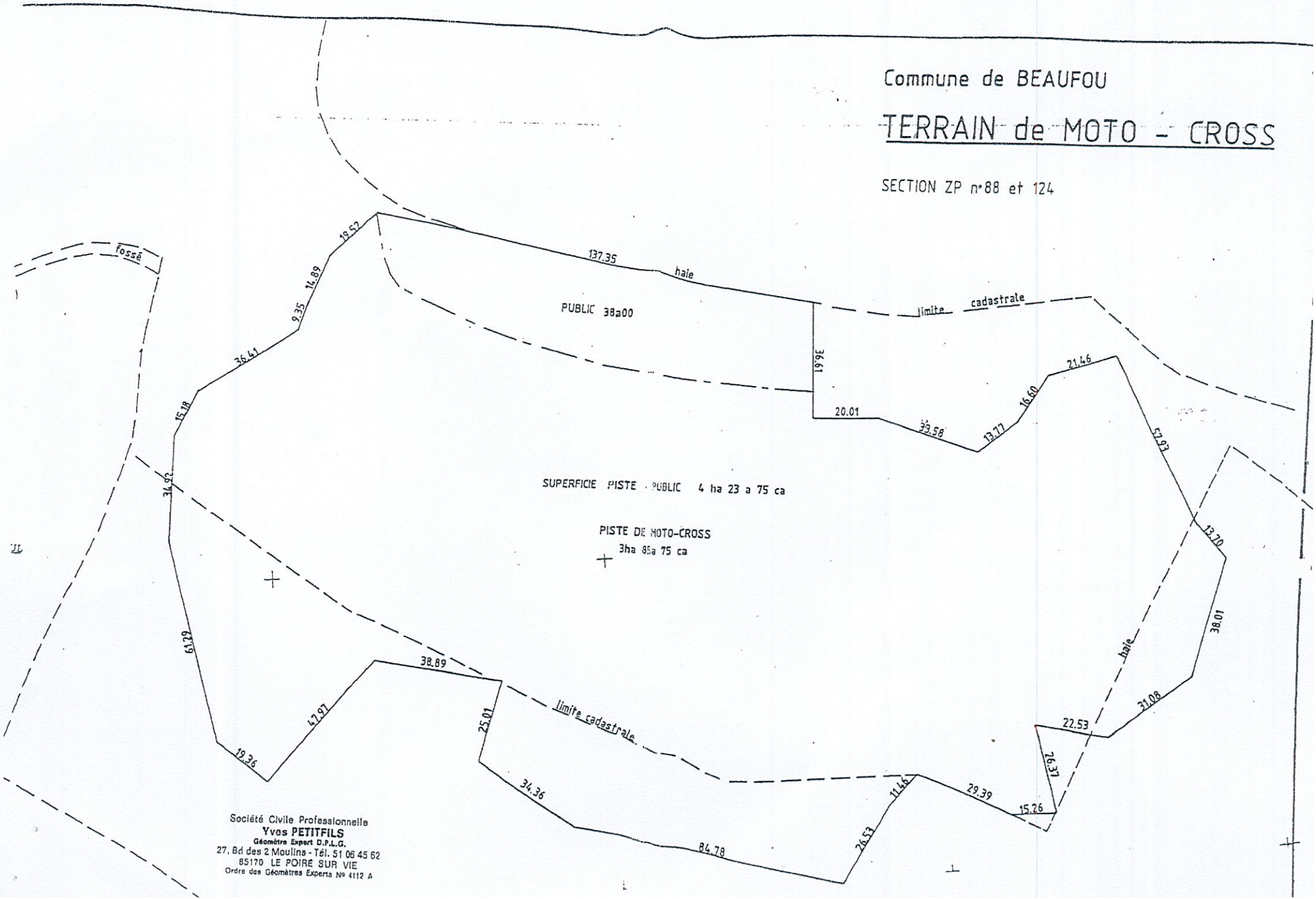

Société Civile Professionnelle
Yves PETITFILS
Géomètre Expert D.P.L.G.
27, Bd des 2 Moulins - Tél. 51 06 45 62
85170 LE POIRÉ SUR VIE
Ordre des Géomètres Experts N° 4112 A

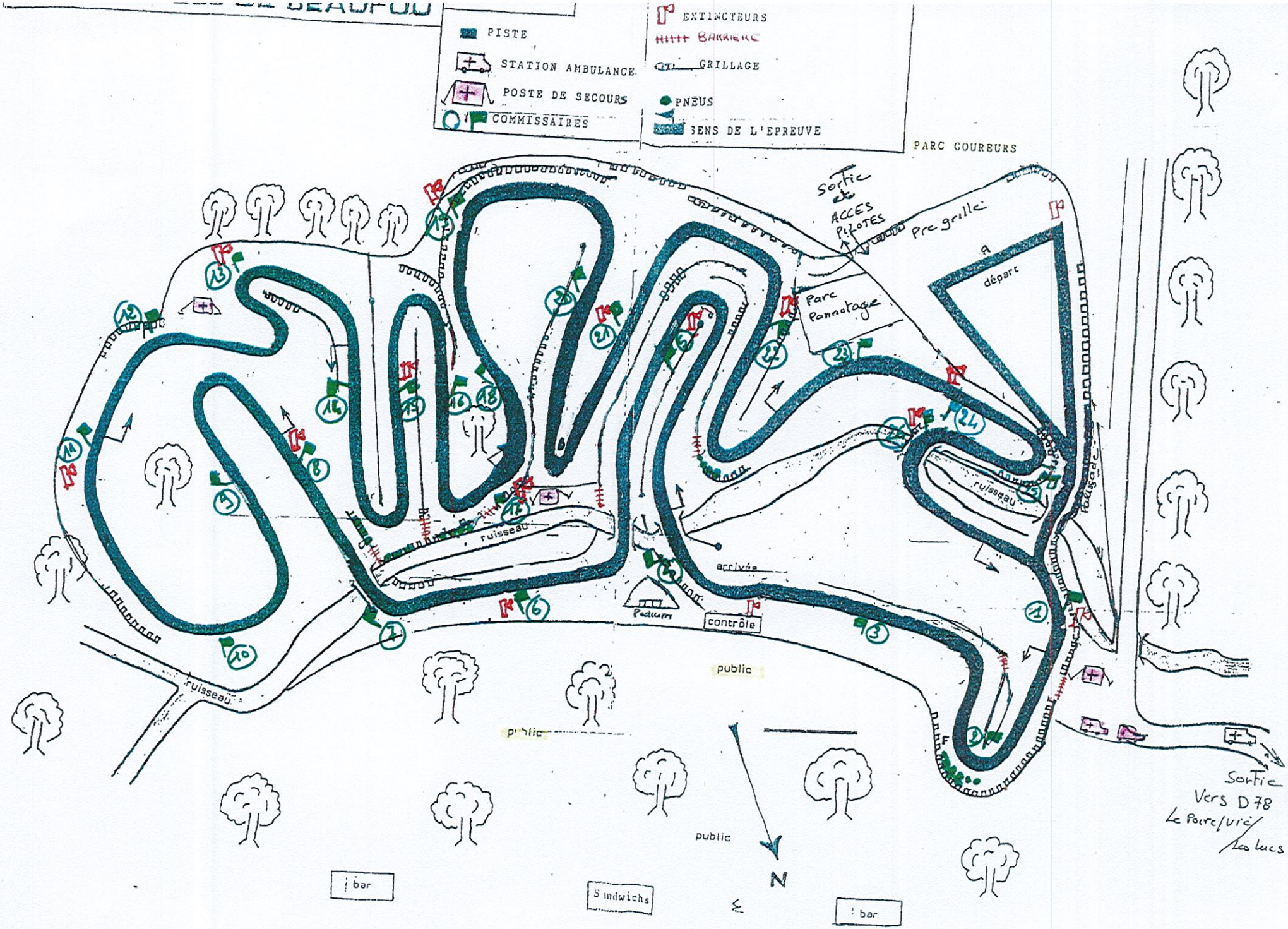
PISTE
STATION AMBULANCE
POSTE DE SECOURS
COMMISSAIRES
EXTINCTEURS
BARRIERE
GRILLAGE
PNEUS
SENS DE L'EPREUVE
PARC COUREURS
Sortie
ACCES
PILOTES
Pre grille
départ
Parc
Pannotage
ruisseau
arrivée
contrôle
public
public
public
ruisseau
bar
Sandwichs
bar
N
Sortie
Vers D 78
Le Poirc/uré
Les Lucs